



L'autorisation du responsable légal

Un formulaire obligatoire est disponible ci-dessous pour que les mineurs puissent consulter les collections du réseau des bibliothèques.

Les prêts entre bibliothèques

Le PEB est un service payant ouvert aux personnes ayant une inscription en cours de validité dans le réseau de bibliothèques et de médiathèques de la Ville de Toulon.

Les frais de PEB sont réglables par chèque lors de la demande de documents. Si la ou les bibliothèques prêteuses potentielles refusent le prêt, le chèque sera restitué au lecteur.

La durée et les conditions d'emprunt sont fixées par la bibliothèque qui consent le prêt du document original.
Formulaire disponible en téléchargement ci-dessous.

Les prêts à usage collectif

Les organismes peuvent bénéficier d'une carte gratuite à titre professionnel. L'inscription est annuelle et s'effectue à la banque de prêts.

Lors de l'inscription les organismes doivent fournir le formulaire téléchargeable (ci-dessous) préalablement rempli.

Le formulaire comportera le cachet et la signature du responsable de l'organisme ainsi que celle de son représentant.

Pour plus de renseignements sur l'inscription, nous vous recommandons de vous renseigner dans la structure de référence, pendant les heures d'ouverture au public.

Télécharger le formulaire

Formulaire à télécharger

[autorisation du responsable légal 2016.pdf \(p 56.59 Ko\)](#) [2]

[demande de prêt entre bibliothèques 2016.pdf \(p 68.21 Ko\)](#) [3]

[prêt a usage collectif 2016.pdf \(p 56.64 Ko\)](#) [4]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_bibliotheque_autorisation_parentale_0.jpg

[2] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/autorisation_du_responsable_legal_2016.pdf

[3] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/demande_de_pre_t_entre_bibliotheques_2016_0.pdf

[4] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/pre_t_a_usage_collectif_2016_0.pdf